



CRPM CPMR

CONFERENCE DES REGIONS PERIPHERIQUES MARITIMES D'EUROPE
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin 35700 RENNES - F
Tel. : + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax : + 33 (0)2 99 35 09 19
e.mail : secretariat@crpm.org - web : www.crpm.org

FEVRIER 2007

NOTE TECHNIQUE DU SECRETARIAT GENERAL DE LA CRPM

LE DEVELOPPEMENT REGIONAL DANS LA MONDIALISATION

1. Mondialisation : une nouvelle étape.

« La Terre est plate » titrait récemment Thomas Friedman pour rendre compte de la nouvelle étape de la mondialisation. Il voulait ainsi caractériser les conséquences de la révolution numérique : à une mondialisation bâtie entre les Etats (XVIème-XVIIIème siècles) puis entre les entreprises (XIXème et XXème siècles) succéderait celle qui rend directement concurrents et partenaires potentiels 6 milliards d'individus par la vertu des nouvelles générations de technologies de la communication. Celles-ci offriraient enfin à chacun des chances égales de valorisation de ses talents, loin des rapports de domination inévitables construits durant les 500 dernières années.

Si une telle vision est virtuellement (c'est le cas de le dire) enthousiasmante elle ne rend guère compte de la situation réelle : si le socle technologique offre à la Terre la possibilité d'être plate, l'Humanité ne l'est pas. Ses 6 milliards d'habitants appartiennent à des espaces-temps territoriaux profondément différents les uns des autres, donnant à la Terre l'immense et bénéfique variété de ses cultures et de ses civilisations. C'est bien évidemment cette riche diversité qui va à l'encontre d'une mondialisation simpliste dont le but serait d'abolir des constructions humaines millénaires en considérant leurs spécificités comme d'inutiles barrières pour un modèle pré-conçu d'unification planétaire.

Aucun doute n'est permis sur deux des facteurs qui concourent à l'interdépendance croissante en marche entre les 6 milliards d'êtres humains :

- les supports des échanges entraînant l'accélération et l'intensification de la circulation des informations, des biens, des personnes et des capitaux,
- les menaces unifiantes pesant sur les conditions même de la vie humaine (changement climatique et risques de pandémies).

N'est pas moins majeure la question de la capacité d'adaptation de chacun d'entre nous à cette interdépendance irrévocable. C'est au sein des constructions sociales, culturelles et politiques dont les hommes ont doté leurs communautés que se résoudra leur capacité de participation ou d'exclusion à l'aventure humaine devenue planétaire.

L'Etat souverain a constitué la forme la plus achevée de leur organisation, au temps des premières étapes de la mondialisation. Ses frontières protégeaient un modèle particulier d'identité individuelle et collective. Dans un monde d'interdépendance de faible intensité les minorités dirigeantes avaient la charge de fixer la porosité du territoire en la négociant, en la défendant ou en l'étendant, aussi bien avec les voisins qu'aux échelles continentale et mondiale.

Les frontières protectrices ont volé en éclat sous les effets des interdépendances nouvelles : c'est, de ce fait, tout le corps social qui s'y trouvait enclos qui se trouve interpellé par le grand vent de la mondialisation et qui requiert d'être équipé pour y naviguer et non pour le subir passivement ou y couler.

2. Gouvernance, territoire et mondialisation

Ainsi se trouve posée, à tous les échelons d'organisation de la vie publique, la question de la gouvernance de la mondialisation. Aucune administration centrale ne peut plus, à elle seule et quelque soit sa qualité, orchestrer la réponse à un défi d'une telle ampleur : dans un monde si ouvert, c'est d'une compétence diffusée et partagée par tous les échelons de pouvoirs publics que résultera une irrigation suffisante auprès de l'ensemble du corps social afin que chaque individu puisse s'insérer dans l'échange.

C'est ce que cherche à exprimer, à l'échelle mondiale, le débat entre les Etats membres sur la réforme des Nations Unies et des instruments mondiaux existants.

C'est dans ce sens qu'ont émergé et se développent, à l'initiative des Etats concernés, les structures continentales (Union Européenne, ALENA, MERCOSUR, ASEAN, etc...) apparues à partir de la fin de la 2^{ème} guerre mondiale.

Simultanément, la grande majorité des Etats s'est engagée, en leur propre sein, dans des réformes créant ou renforçant les niveaux infra étatiques local puis régional, démultipliant ainsi les scènes de l'organisation de la vie collective auxquelles associer leurs citoyens.

3. Développement régional et mondialisation

C'est dans ce contexte que les Régions se sont trouvées à la confluence de deux demandes :

- leurs populations, leurs tissus économiques, ont manifesté leurs espoirs et leurs inquiétudes, leurs besoins d'outillage face aux effets de la nouvelle étape de la mondialisation.
- Leurs Etats et les institutions internationales ont estimé que l'échelon régional constituait un nouvel échelon stratégique pour l'organisation du développement.

« **Décentraliser la mondialisation** » telle est l'option pouvant permettre à chacun, dans son territoire de vie, de civilisation et de culture, d'en devenir acteur.

Cette orientation est également porteuse d'équité à travers **l'exigence de cohésion territoriale** : aucune perspective de 21^{ème} siècle pacifique ne pourra s'accommoder d'une intégration mondiale au sein de laquelle les disparités entre les territoires demeurent ce qu'elles sont ou s'accroîtraient, au sein de chaque Etat comme aux échelles continentale et mondiale.

L'expérience mise en œuvre dans l'Union européenne est, de ce point de vue, riche d'enseignements : dans ce continent bouleversé par des conflits interétatiques durant des siècles la naissance d'une Communauté supranationale, son élargissement progressif à de nouveaux Etats membres aux niveaux de développement très inégaux, n'ont été possibles qu'au prix d'une exigence dite de « cohésion économique et sociale » dont l'instrument majeur a été et demeure une très active politique de soutien au développement régional et à la cohésion territoriale. C'est à travers **une approche territoriale du développement** que les citoyens du continent ont participé à la création d'un grand espace appelé à gommer les frontières nationales et les guerres dont celles-ci avaient été si longtemps porteuses.

Pour sa part, le Programme des Nations Unies pour le Développement a assuré, au cours des dernières années, à partir des mêmes hypothèses, le lancement et la promotion de programmes ART-GOLD (Appui aux Réseaux Territoriaux, Gouvernance Locale du Développement) dans une quarantaine de pays.

4. La participation des Régions à la gouvernance du développement

C'est à partir de ces analyses et de ces expériences que l'Union Européenne, le Programme des Nations unies pour le Développement et la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe ont décidé d'explorer les possibilités de synergies entre leurs activités au service d'une approche territoriale du développement :

- Pour sa part, l'Union européenne, -premier donateur mondial-, a élargi aux Régions ses critères d'éligibilité aux volets décentralisés de son action extérieure pour la période 2007-2013, aussi bien dans sa relation avec les autres continents que dans le cadre de sa politique de voisinage.
- Le PNUD, en coordination avec les autres Agences des Nations Unies, a créé une unité pour les partenariats innovants en charge de développer et de diffuser la méthodologie ART-GOLD.

- La CRPM a engagé la mobilisation de ses 152 Régions membres et d'autres réseaux européens et mondiaux de Régions en vue d'une contribution mieux coordonnée aux stratégies de développement régional d'autres continents.

A travers la « première convention internationale pour une approche territoriale du développement » et au-delà ces trois acteurs entendent faire converger les instruments et les méthodes de développement régional dont ils disposent au service de projets de coopération entre Régions du monde afin de contribuer à une maîtrise des effets territoriaux de la mondialisation.

Cette coopération sera poursuivie en encourageant :

- la conception et la promotion d'une dimension régionale des stratégies de développement au sein des Etats et des ensembles continentaux ou sous continentaux,
- l'appui aux compétences des acteurs régionaux pour leur permettre de formuler et de mettre en œuvre leurs projets de développement,
- l'échange de bonnes pratiques entre Régions du monde en matière de développement régional et de participation à la mondialisation